

ADRI

Avec ADRI dans votre logiciel de facturation

SESAM-Vitale, c'est l'assurance de facturer avec des droits à jour !



ADRI vous permet d'obtenir :

- les **droits à jour** de vos patients, et notamment, les **situations spécifiques** (CMU-C, AME, ACS, ALD, invalidité...), en particulier :
 - en l'absence de la carte Vitale ®,
 - ou en cas de carte Vitale non mise à jour.
- les **coordonnées** de vos patients (adresse postale) ainsi que leur organisme d'affiliation d'Assurance Maladie.
- l'information sur l'existence ou non d'un médecin traitant.



Les avantages d'ADRI dans votre logiciel

- **Récupération automatique des droits de vos patients**
- **Fiabilisation de votre facturation SESAM-Vitale**, même en l'absence de la carte Vitale
- **Gain de temps** grâce à la réduction des rejets



ADRi comment l'obtenir ?

- Contactez votre éditeur de logiciel de facturation SESAM-Vitale.

Plus d'info

- Retrouvez la liste des logiciels autorisés ADRi dans le « catalogue de produits » :
 - à l'adresse suivante : <http://www.sesam-vitale.fr/web/prestataires-de-soins/catalogue-de-produits>
 - <https://www.cnda-vitale.fr/>
- ou directement ici sur le site du GIE SESAM-Vitale



Contactez votre CPAM

Pour toute information, contactez votre Conseiller Informatique Service :

> Secteur nord Manche :

Alain ROSSI - 02 33 08 82 05 - alain.rossi@cpam-st-lo.cnamts.fr

> Secteur centre Manche :

Arnaud DEROMBISE - 02 33 06 59 29 - arnaud.derombise@cpam-st-lo.cnamts.fr

> Secteur sud Manche :

William MEAD - 02 33 06 59 83 - william.mead@cpam-st-lo.cnamts.fr



twitter.com/CISManche